



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 septembre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
35	31	2	4	0

Pour	Contre	Abstention
33	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BERTRAND Sylvaine, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : CHAMPAUD Marc, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean-Michel, JIMENEZ Juliana donne pouvoir à LEVET Elise

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : MATHIAS Claude, MENUCELLI Thierry

Secrétaire de séance : BOUR Coline

FINANCES

Délibération n° 81-2020 : Refacturation des masques textiles aux communes

Madame la Présidente indique qu'au début de la crise sanitaire COVID 19, par l'intermédiaire de l'ADM 87, la Communauté de Communes a organisé une commande groupée de masques textiles avec certaines communes membres. Tout ceci s'est fait dans l'urgence imposée par la situation.

Il convient à présent de demander la participation de chaque commune ayant reçu des masques, déduction faite de l'aide financière accordée par l'Etat aux collectivités.

Nombre de masques textiles achetés	Prix unitaire par masque TTC	Montant payé par la CCPV à l'ADM 87	Aide accordée par l'Etat, reçue par la CCPV	Coût restant à charge de la CCPV	Coût par masque
2450	3,02785 €	7 418,23 €	2 290 €	5 128,23 €	2,0931 €

Commune	Nombre de masque remis	Montant à refacturer
Augne	100	209,31 €
Beaumont du lac	100	209,31 €
Bujaleuf	600	1 255,86 €
Cheissoux	150	313,96 €
Domps	50	104,65 €
Peyrat le château	600	1 255,86 €
Rempnat	50	104,65 €
Saint Amand le Petit	100	209,31 €
Saint Julien le Petit	250	523,27 €
Sainte Anne Saint Priest	150	313,96 €

Madame la Présidente précise qu'il reste un stock d'environ 400 masques qui peuvent être mis à disposition des communes dans les conditions de refacturation présentées ci-dessus.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** Madame La Présidente à demander aux communes concernées de rembourser les masques textiles comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 septembre 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **- 2 OCT. 2020**
Publié le : **- 2 OCT. 2020**